Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260212-D2026_02_01-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 02 – 01**
Décision du 12 février 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **12 février** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	6 février 2026
Nombre de membres	En exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 20 Votants : 27 (dont 7 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Jean-Claude BELINE, Olivier BODIN, Anne-Marie ECHELARD, Christian NIEL, Yves RENAULT, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE. **Noyal-sur-Vilaine :** Anne CARRÉE, Emmanuel CASADO, Benoît FOUCHER, Marielle MURET-BAUDOIN, Pierre-Yves TANVET. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Christelle GAUTIER. **Servon-sur-Vilaine :** Rozanne JAMAIN, Melaine MORIN.
Absents excusés	Denis GATEL (pouvoir à Catherine TAUPIN), Françoise GATEL, Schirel LEMONNE, Chantal LOUIS (pouvoir à Christian NIEL), Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Jean-Pierre PETERMANN (pouvoir à Yves RENAULT), Christelle HOUIZOT (pouvoir à Emmanuel CASADO), Louis HUBERT (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Dominique MARCHAND, Sophie RANDUINEAU-PIROT (pouvoir à Rozanne JAMAIN).
Absents	Anne MALLET, Evelyne PANNETIER.
Secrétaire de séance	Yves RENAULT

ALEC : programme de travail 2026

Melaine MORIN explique que l'ALEC sensibilise et accompagne les acteurs du territoire du Pays de Rennes afin de les aider à intégrer les enjeux énergétiques et climatiques. Le Pays de Chateaugiron Communauté et l'ALEC ont conclu une convention de partenariat pour 3 ans, de 2024 à 2026, afin de coordonner les actions de l'ALEC avec les compétences et domaines d'intervention du Pays de Châteaugiron Communauté. Il convient de prendre une délibération chaque année pour fixer le programme d'actions et la subvention associée.

Le programme d'action 2026 (document en annexe) s'élève à 10 672 €, sachant que le Pays de Châteaugiron Communauté prend également en charge, chaque année, 50% du montant supporté par les communes pour le Conseil en Energie Partagée (à hauteur de 22 564,99 € pour 2026 dont 521,29 € de reliquat 2025 liés à l'augmentation de la population en 2025).
Le montant de la subvention sollicitée est de 33 236,99 €.

Ces éléments ont été présentés lors de la Commission Environnement le 27 novembre 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :
- ✓ d'attribuer une subvention de 33 236,99 € à l'ALEC pour l'année 2026 ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Yves RENAULT